



Complicité d'évasion - peines encourues ?

Par **besoinaideurgent**, le **11/04/2013** à **17:12**

Bonjour à tous,

J'ai besoin de vos connaissances sur le droit penal concernant une histoire :

Un ami a renversé un piéton en conduisant sa voiture. Il ne s'est pas arrêté et à fuit malgré les temoins qui ont essayé de l'arrêter...

Il était très mal et je l'ai donc hebergé chez moi...

La police l'a retrouvé chez moi et l'a embarqué.

Aujourd'hui me voilà convoqué au comissariat pour complicité "d'évasion" puisque je ne l'ai pas livré à la police et que je l'ai hebergé alors qu'il était recherché.

Pouvez-vous me dire les peines que j'encours (sachant que mon ami était en semi-liberté) ?

Merci par avance pour votre aide.

Par **infojuriste**, le **02/05/2013** à **23:05**

Le passé judiciaire de votre ami n'a aucune incidence sur la peine que vous risquez, pour une réponse complète : info-juriste.com